

## Les finances des Régions et CTU en 2021

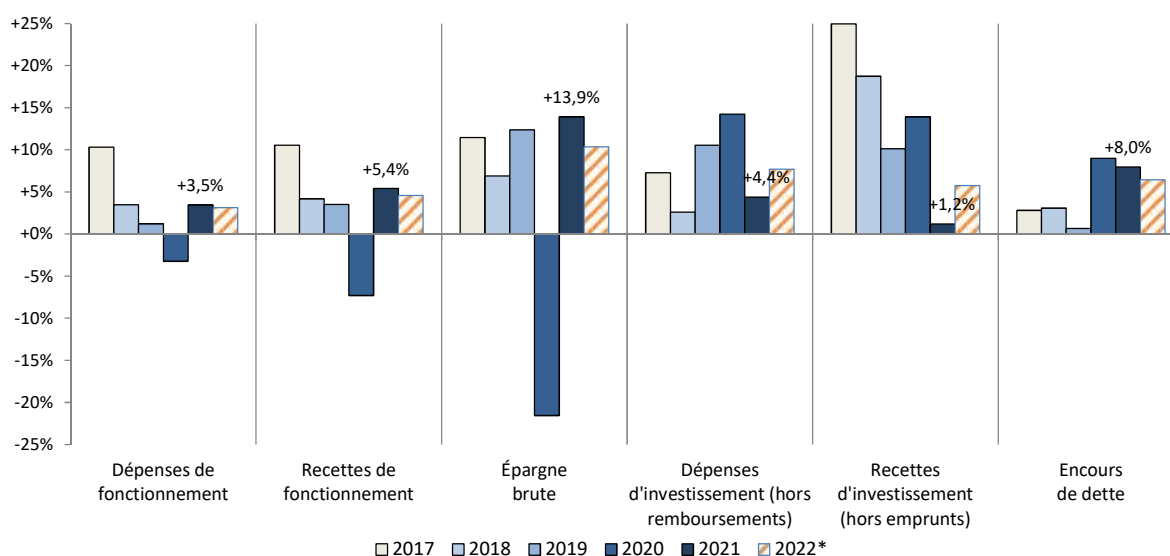
Les dépenses de fonctionnement des régions progressent en 2021 (+ 3,5 %) à un rythme proche de celui de 2020 (+ 3,0 % hors apprentissage). Les recettes de fonctionnement, modifiées par la réforme fiscale, renouent avec la croissance (+ 5,4% en 2021, après - 1,5 % en 2020 hors apprentissage et + 3,5 % en 2019). Il en découle une hausse sensible de l'épargne brute en 2021 (+ 13,9 %, après - 21,6 % en 2020). Les dépenses d'investissement hors remboursements des régions et CTU restent toujours orientées à la hausse en 2021 mais ralentissent (+ 4,4 %, après + 14,2 % en 2020) en lien avec des recettes d'investissement hors emprunts en moindre progression en 2021 qu'en 2020 (+ 1,2 %, après + 13,9 %). Le besoin de financement des régions et CTU en 2021 (- 2,1 Md €, après - 2,3 Md € en 2020) se traduit par une nouvelle progression de l'encours de dette (+ 8,0 %, après + 9,0 % en 2020). Cependant, la hausse sensible de l'épargne brute (+ 13,9 %) améliore significativement le délai de désendettement des régions et CTU, qui diminue à 5,7 ans (6,0 ans en 2020).

### Les dépenses de fonctionnement progressent à un rythme proche de celui de 2020

Les dépenses de fonctionnement augmentent de + 3,5 % en 2021 (*graphique 1*), après une baisse apparente de - 3,2 % en 2020, liée à la réforme de l'apprentissage qui recentralisait la compétence au profit des branches professionnelles. Hors apprentissage, les dépenses de fonctionnement avaient en réalité augmenté de + 3,0 % en 2020 ; l'année 2021 se situe donc dans le prolongement de 2020. Les dépenses d'intervention, qui en sont la composante la plus importante, restent quasiment stables, à + 0,4 % (*graphique 2*). Les achats et charges externes ont augmenté de + 8,4 % en 2021, avec notamment une hausse

très importante des contrats de prestations de services (+ 25,0 %, soit 0,3 Md €). Cette dernière est principalement concentrée sur 3 régions et deux secteurs, celui de la formation professionnelle et celui des transports. Les frais de personnel poursuivent leur progression en 2021 (+ 3,7 %, après + 1,9 % en 2020). Les charges financières continuent de baisser, à un rythme moins soutenu cependant (- 0,7 % en 2021, après - 3,8 % en 2020). Les autres dépenses de fonctionnement affichent de nouveau une augmentation en 2021 (+ 62,5 %, après + 68,5 % en 2020) du fait des autres charges exceptionnelles mais leur poids dans les dépenses de fonctionnement reste faible (3 %).

Graphique 1 - Taux de croissance annuels des principaux agrégats comptables des régions et collectivités territoriales uniques (CTU)

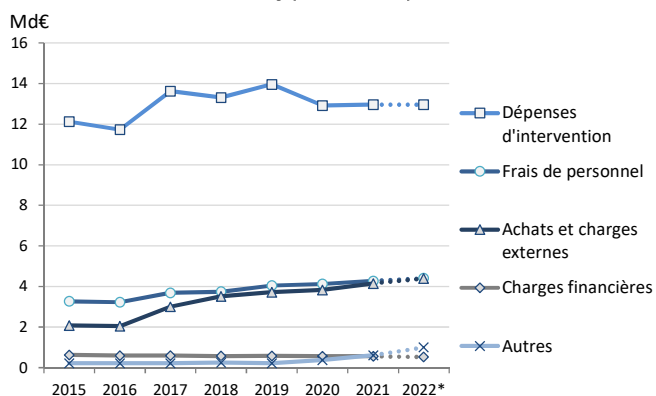


Évolutions neutralisées des modifications institutionnelles sur la période (CTU, Corse).

\* Estimations à partir des budgets primitifs.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux

Graphique 2 - Dépenses de fonctionnement des régions et CTU Selon le type de dépenses



\* Estimations à partir des budgets primitifs.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

### Des recettes de fonctionnement, transformées par la réforme fiscale, qui renouent avec la croissance

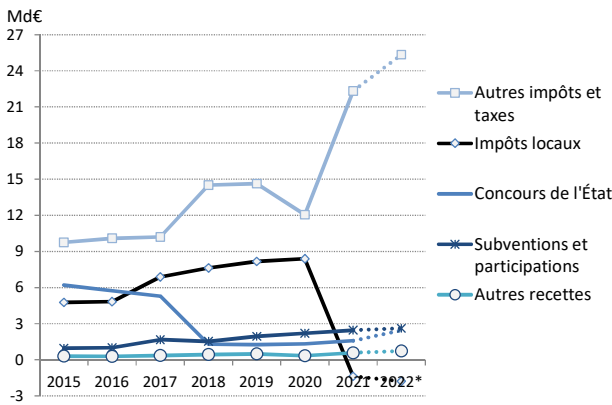
En 2021, les recettes de fonctionnement des régions et CTU augmentent de + 5,4 %, après une baisse apparente de - 7,3 % en 2020, à cause des recettes fiscales diminuées de la taxe d'apprentissage. Hors apprentissage, les recettes de fonctionnement avaient en réalité diminué de - 1,5 %.

Les impôts et taxes retrouvent en 2021 leur niveau d'avant la crise sanitaire (+ 2,7 %, après

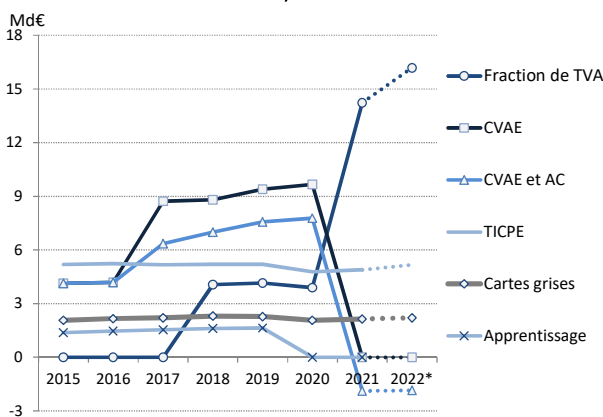
- 9,8 % en 2020 (- 3,2 % hors apprentissage) et + 2,6 % en 2019. Le montant des impôts locaux nets apparaît négatif en 2021, du fait des attributions de compensation de CVAE versées aux départements qui restent actives, alors que la CVAE a été supprimée (*graphique 3*). Les autres impôts et taxes, qui étaient déjà la composante la plus importante des recettes de fonctionnement, augmentent fortement en 2021 (+ 79,8 %, après - 16,4 % en 2020, - 6,7 % hors apprentissage), du fait de la nouvelle fraction de TVA attribuée aux régions en compensation de la suppression de leur part de CVAE. Les produits de la TICPE ont augmenté de + 2,2 % en 2021 (après - 8,0 % en 2020). Dans le même temps, les produits des taxes sur les certificats d'immatriculation affichent une hausse de + 3,3 %, du fait de la reprise de l'activité économique, sans toutefois retrouver leur niveau de 2019.

Les concours de l'Etat ont fortement augmenté en 2021 (+ 14,2 %), du fait de la compensation de la perte de la part régionale des frais de gestion de taxe d'habitation par une nouvelle dotation. Les compensations fiscales progressent de fait de + 40,1 % en 2021 (après - 8,0 % en 2020). Les subventions reçues ont continué d'augmenter en 2021 (+ 14,1 %), notamment du fait de la hausse des participations de l'État fléchées vers les emplois-jeunes et emplois d'avenir.

Graphique 3 - Recettes de fonctionnement des régions  
Par type de recettes



Détail des impôts et taxes



CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ; AC : attribution de compensation ; Les impôts locaux et le produit « CVAE et AC » sont calculés nets des reversesments, ce qui explique la présence de montant négatifs en 2021.

TICPE : taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques.

Champ : Périmètre constant sur la période, donc hors Martinique, Guyane et Corse.

\* Estimations à partir des budgets primitifs.

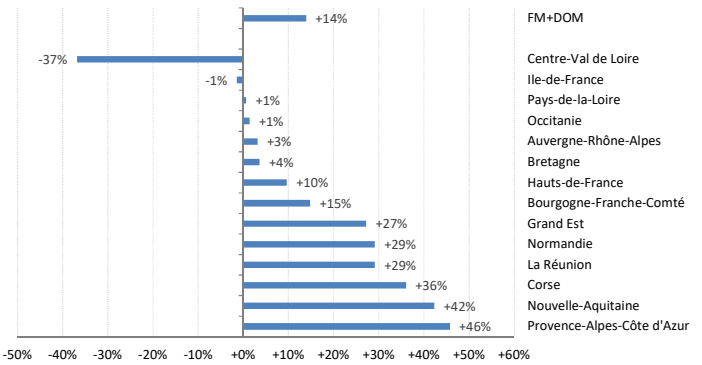
Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

## Reprise de la hausse de l'épargne brute des régions et CTU

Du fait de la hausse plus importante des recettes de fonctionnement par rapport aux dépenses de fonctionnement, l'épargne brute des régions et CTU a augmenté en 2021 (+ 13,9 %). Son niveau (5,8 Md€) reste cependant inférieur de 10 % à celui de 2019.

L'évolution de l'épargne brute présente de fortes disparités : hors outre-mer, la hausse varie de + 1 % (Pays-de-la-Loire, Occitanie) à + 46 % (Provence-Alpes-Côte d'Azur). Les régions Centre-Val de Loire et Ile-de-France sont quant à elles les seules à voir leur épargne brute baisser (graphique 4).

Graphique 4 - Taux de croissance de l'épargne brute des régions en 2021



Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

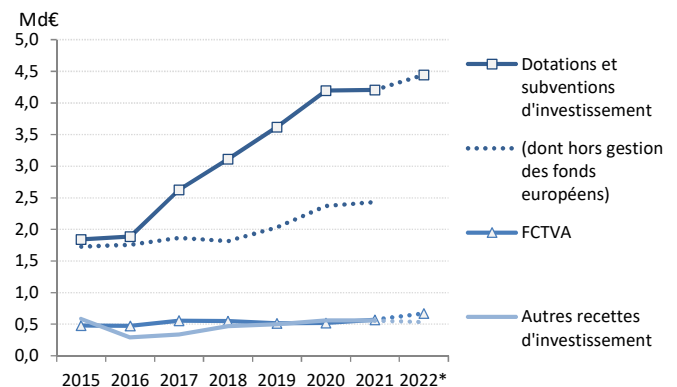
Régions ayant une progression supérieure à 100 % : Guadeloupe (+ 109 %), Martinique (+ 182 %), Guyane (+ 1597 %).

## Légère augmentation des recettes d'investissement

La gestion des fonds européens se traduit pour les régions par l'existence de flux de recettes ou de dépenses et doit donc, le cas échéant, être neutralisée (graphique 5). L'augmentation des montants liés à cette gestion des fonds européens a notamment été très importante entre 2017 et 2019.

Les recettes d'investissement (hors emprunts) ont progressé en 2021 mais moins qu'en 2020 (+ 1,2 %, après + 13,9 %). Les dotations et subventions d'investissement, qui en sont la composante principale, après un niveau déjà élevé en 2020 (+ 15,9 % par rapport à 2019), restent sur un plateau en nette croissance au regard de 2019 (+ 16,3%). Le FCTVA a en revanche augmenté de + 10,2 % en 2021. Les autres recettes d'investissement sont restées stables (- 0,1 % en 2021 après + 12,4 % en 2020) (graphique 5).

Graphique 5 - recettes d'investissement des régions et CTU (Hors emprunts)



\* Estimations à partir des budgets primitifs.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

## Les dépenses d'investissement toujours orientées à la hausse

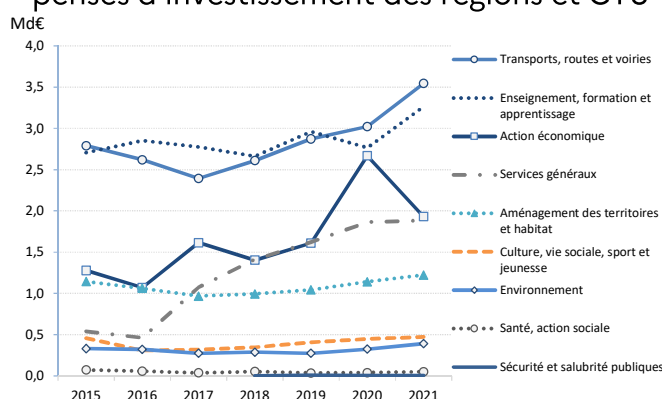
Les dépenses d'investissement (hors remboursements de la dette) des régions et CTU progressent, elles aussi, mais moins vite qu'en 2020 (+ 4,4 %, après + 14,2 %).

Les subventions d'investissement, qui en sont la composante la plus importante, augmentent de + 0,8 % en 2021 (*graphique 6*). Du fait de la crise sanitaire, l'Etat avait mis en place un fonds national de solidarité, sous forme de subventions d'investissement, pour venir en aide aux entreprises les plus impactées. Les régions ayant participé à ce fonds à hauteur de 500 M€, ce poste affichait une hausse de + 20 % en 2020.

Les dépenses d'équipement ont repris (+ 20,1 %, après - 4,2 % en 2020). Cette hausse est commune à l'ensemble des régions, et dépasse ce taux pour dix régions sur dix-sept. Les autres dépenses d'investissement ont nettement diminué (- 18,2 % en 2021), après la forte augmentation en 2020 (+ 52,1 %) qui illustre l'effort des régions à destination des entreprises, fourni sous forme de prêts et d'avances remboursables.

apprentissage », d'autre part, sont celles qui contribuent le plus à la hausse en 2021 des dépenses d'investissement (+ 17,8 % et + 18,0 %) (*graphique 7*). En revanche, la fonction action économique baisse de - 26,5 %, après une année 2020 marquée par les aides des régions aux entreprises en difficulté (participation au fonds national mis en place par l'Etat et aides directes). La fonction aménagement des territoires et habitat poursuit sa progression en 2021 (+ 8,0 %, après + 10,0 % en 2020 et + 3,1 % en 2019).

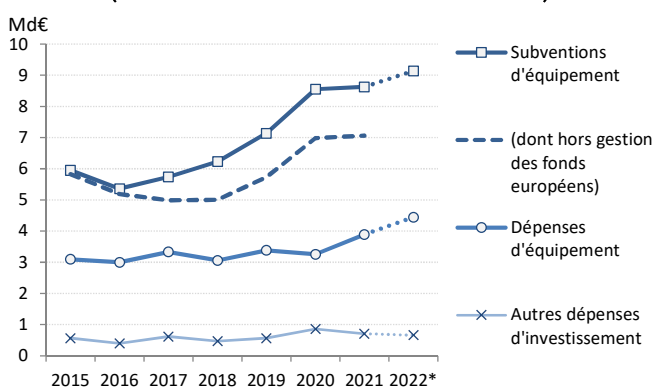
Graphique 7 - Répartition par fonction des dépenses d'investissement des régions et CTU



Champ : Périmètre constant sur la période, donc hors Martinique, Guyane et Corse.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

Graphique 6 - Dépenses d'investissement des régions et CTU (Hors remboursement de la dette)



\* Estimations à partir des budgets primitifs.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

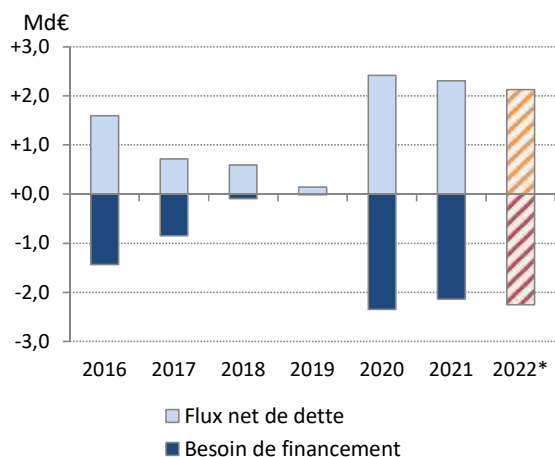
Les fonctions « transports, routes et voiries », d'une part, et « enseignement, formation et

## Un besoin de financement qui se traduit par une nouvelle progression de l'encours de dette

Après plusieurs années d'amélioration de leur situation financière, qui leur avait permis d'atteindre l'équilibre en 2019, les régions et CTU retrouvaient en 2020 un besoin de financement proche de celui de 2015. Cette situation se poursuit en 2021 et le besoin de financement est de - 2,1 Md€ en 2021, après - 2,3 Md€ en 2020. Le besoin de financement représente la différence entre les dépenses et les recettes de l'année, avant prise en compte des mouvements sur la dette. Seules la Normandie et la Provence-Alpes-Côte d'Azur dégagent une capacité de financement en 2021 (*graphique 9*).

Ce maintien d'un besoin de financement total de plus de 2 Md€ se traduit par un flux net de dette (total des emprunts moins total des remboursements de dette) stable : +2,3 Md€ en 2021 et +2,4 Md€ en 2020 (*graphique 8*).

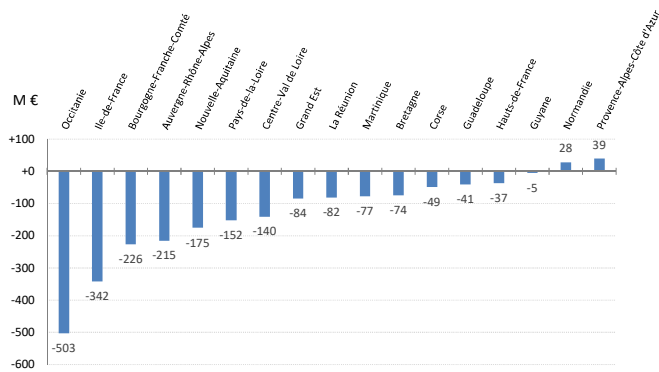
Graphique 8 - Soldes de gestion des régions et des CTU



\* Estimations à partir des budgets primitifs.

Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

Graphique 9 - Besoin (-) ou capacité (+) de financement des régions et CTU en 2021



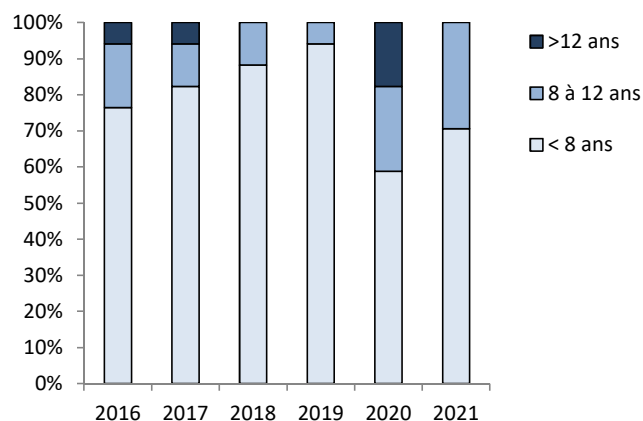
Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

En conséquence, l'encours de dette augmente

de + 8,0 % en 2021. Malgré cette progression, la hausse sensible de l'épargne brute (+ 13,9 %) améliore significativement le délai de désendettement des régions et CTU, qui diminue de - 0,3 an (après une forte augmentation, de + 1,7 an, en 2020)

En 2021, le délai de désendettement des régions et CTU est de 5,7 années. Aucune région n'affiche un délai de désendettement supérieur à 12 ans, ce qui n'était pas le cas en 2020, où trois d'entre elles étaient concernées par ce cas de figure (graphique 10). En 2021, le délai de désendettement des deux tiers des régions a baissé. La Normandie reste celle qui affiche le ratio le plus faible (2,2 ans en 2021).

Graphique 10 - Répartition des régions et CTU selon leur capacité de désendettement



Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.



### **Encadré : les finances des régions et CTU en 2022 - estimations à partir des budgets primitifs 2022.**

D'après les estimations des budgets primitifs 2022, votés en début d'année, les recettes de fonctionnement poursuivraient leur progression en 2022 (+ 4,6 %). Les impôts et taxes continueraient d'augmenter (+ 4,1 %) du fait de la hausse des recettes fiscales (fraction de TVA). La disparition de la CVAE est compensée par une nouvelle fraction de TVA (*graphique 3*). Les concours de l'Etat continueraient d'augmenter (+ 11,1 %), de même que les autres recettes de fonctionnement (+ 15,7 %). Les subventions et participations seraient en baisse (- 2,0 %). De leurs côtés, les dépenses de fonctionnement augmenteraient de + 3,1 %, soit un léger ralentissement par rapport à 2021 (+ 3,5 %) (*graphiques 1 à 2*). Ces estimations ne prenaient pas en compte l'accélération de l'inflation ni l'augmentation de 3,5 % du point d'indice du salaire des fonctionnaires à partir du mois de juillet. Les frais de personnel représentent près de 20 % des dépenses de fonctionnement et la moitié de ces frais est directement corrélée au point d'indice. On peut noter toutefois que la loi de finances rectificative pour 2022 a prévu une dotation de 18 Millions d'euros au profit des régions visant à compenser le coût de la revalorisation des rémunérations versées aux stagiaires de la formation professionnelle.

D'après les estimations des budgets primitifs, les recettes d'investissement (hors emprunts) des régions et CTU continueraient d'augmenter en 2022 (+ 5,8 %). La progression serait due à la hausse des dotations et subventions d'investissement (+ 5,6 %). Les dépenses d'investissement (hors remboursements) continueraient également d'augmenter en 2022 et de manière plus vive (+ 7,7 %) (*graphiques 5 et 6*).

Le besoin de financement des régions et CTU continuerait donc de s'accroître, pour atteindre - 2,2 Md€ en 2022 (*graphique 8*) selon les budgets primitifs 2022. Le délai de désendettement diminuerait de - 0,2 an en 2022 pour atteindre 5,5 ans, conséquence de la hausse plus importante de l'épargne brute (+ 10,4 %) par rapport à la dette (+ 6,5 %), l'augmentation des dépenses découlant de l'inflation et de la revalorisation du point d'indice pouvant remettre en cause cette amélioration .

#### **Pour en savoir plus :**

- **Collectivités locales en chiffres (édition 2022) : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/collectivites-locales-chiffres-2022>**

- Rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locale, édition 2022 : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/rapports-lobservatoire-des-finances-et-gestion-publique-locales-ofgl>

**Régions et collectivités territoriales uniques (CTU) <sup>(a)</sup>**

(en milliards d'euros)

Budgets principaux	Valeurs provisoires							
	2018	2019 / 2018	2019	2020 / 2019	2020	2021 / 2020 <sup>(c)</sup>	2021	2021 / 2019
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>22,26</b>	<b>+1,2 %</b>	<b>22,54</b>	<b>-3,2 %</b>	<b>21,81</b>	<b>+3,5 %</b>	<b>22,56</b>	<b>+0,1 %</b>
Achats et charges externes	3,58	+3,9 %	3,72	+2,9 %	3,83	+8,4 %	4,15	+11,5 %
Frais de personnel	3,95	+2,3 %	4,05	+1,9 %	4,12	+3,7 %	4,28	+5,7 %
Charges financières	0,60	-2,3 %	0,59	-3,8 %	0,56	-0,7 %	0,56	-4,5 %
Dépenses d'intervention	13,86	+0,7 %	13,96	-7,5 %	12,91	+0,4 %	12,96	-7,2 %
Autres dépenses de fonctionnement	0,26	-12,9 %	0,23	+68,5 %	0,38	+62,5 %	0,62	+173,8 %
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>28,00</b>	<b>+3,5 %</b>	<b>28,98</b>	<b>-7,3 %</b>	<b>26,86</b>	<b>+5,4 %</b>	<b>28,32</b>	<b>-2,3 %</b>
Impôts et taxes	23,80	+2,6 %	24,43	-9,8 %	22,04	+2,7 %	22,64	-7,4 %
- Impôts locaux	7,97	+6,9 %	8,52	+2,6 %	8,74	-114,6 %	-1,28	-115,0 %
- Autres impôts et taxes	15,84	+0,5 %	15,92	-16,4 %	13,30	+79,8 %	23,92	+50,2 %
<i>dont : fraction de TVA</i>	4,20	+2,3 %	4,29	-6,2 %	4,03	+263,8 %	14,65	+241,3 %
: cartes grises	2,33	-1,2 %	2,30	-9,0 %	2,09	+3,5 %	2,16	-5,9 %
: TICPE	5,53	-1,4 %	5,46	-7,8 %	5,03	+2,2 %	5,14	-5,8 %
Concours de l'État	1,92	-3,4 %	1,86	+4,0 %	1,93	+14,2 %	2,21	+18,8 %
- Dotations globales de fonctionnement (DGF)	0,30	-0,0 %	0,30	-0,1 %	0,30	+0,4 %	0,31	+0,2 %
- Autres dotations	0,90	-2,6 %	0,87	+14,8 %	1,00	+2,3 %	1,03	+17,4 %
- Péréquations et compensations fiscales	0,72	-5,9 %	0,68	-8,0 %	0,62	+40,1 %	0,87	+28,8 %
Subventions reçues et participations	1,77	+19,7 %	2,12	+10,7 %	2,34	+14,1 %	2,67	+26,3 %
Ventes de biens et services	0,13	+24,8 %	0,17	-13,3 %	0,15	+14,6 %	0,17	-0,7 %
Autres recettes de fonctionnement	0,37	+9,5 %	0,41	-1,1 %	0,40	+58,9 %	0,64	+57,1 %
<b>Épargne brute (3) = (2)-(1)</b>	<b>5,74</b>	<b>+12,3 %</b>	<b>6,44</b>	<b>-21,6 %</b>	<b>5,05</b>	<b>+13,9 %</b>	<b>5,76</b>	<b>-10,7 %</b>
<b>Épargne nette = (3)-(8)</b>	<b>3,63</b>	<b>+25,3 %</b>	<b>4,55</b>	<b>-41,4 %</b>	<b>2,67</b>	<b>+50,2 %</b>	<b>4,01</b>	<b>-12,0 %</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)</b>	<b>10,03</b>	<b>+10,5 %</b>	<b>11,09</b>	<b>-14,2 %</b>	<b>12,67</b>	<b>+4,4 %</b>	<b>13,23</b>	<b>+19,3 %</b>
Dépenses d'équipement	3,20	+5,8 %	3,38	-4,2 %	3,24	+20,1 %	3,89	+15,1 %
Subventions d'équipement versées	6,35	+12,4 %	7,14	+20,0 %	8,56	+0,8 %	8,63	+20,9 %
Autres dépenses d'investissement	0,49	+16,7 %	0,57	+52,1 %	0,86	-18,2 %	0,71	+24,4 %
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)</b>	<b>4,20</b>	<b>+10,1 %</b>	<b>4,63</b>	<b>+13,9 %</b>	<b>5,27</b>	<b>+1,2 %</b>	<b>5,33</b>	<b>+15,3 %</b>
FCTVA	0,57	-10,3 %	0,51	+0,9 %	0,52	+10,2 %	0,57	+11,2 %
Dotations et subventions d'investissement	3,16	+14,4 %	3,62	+15,9 %	4,19	+0,3 %	4,20	+16,3 %
Autres recettes d'investissement	0,47	+6,2 %	0,50	+12,4 %	0,56	-0,1 %	0,56	+12,3 %
<b>DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)</b>	<b>32,29</b>	<b>+4,1 %</b>	<b>33,63</b>	<b>+2,5 %</b>	<b>34,48</b>	<b>+3,8 %</b>	<b>35,79</b>	<b>+6,4 %</b>
<b>RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)</b>	<b>32,20</b>	<b>+4,4 %</b>	<b>33,61</b>	<b>-4,4 %</b>	<b>32,13</b>	<b>+4,7 %</b>	<b>33,65</b>	<b>+0,1 %</b>
<b>Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)</b>	<b>-0,09</b>		<b>-0,02</b>		<b>-2,34</b>		<b>-2,14</b>	
Remboursements de dette (8)	2,11	-10,1 %	1,89	+26,1 %	2,39	-26,6 %	1,75	-7,4 %
Emprunts (9)	2,70	-24,7 %	2,03	+136,2 %	4,80	-15,4 %	4,06	+99,8 %
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,59		+0,14		+2,41		+2,31	
<b>DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)</b>	<b>34,40</b>	<b>+3,3 %</b>	<b>35,52</b>	<b>+3,8 %</b>	<b>36,86</b>	<b>+1,8 %</b>	<b>37,54</b>	<b>+5,7 %</b>
<b>RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)</b>	<b>34,90</b>	<b>+2,1 %</b>	<b>35,64</b>	<b>+3,6 %</b>	<b>36,93</b>	<b>+2,1 %</b>	<b>37,71</b>	<b>+5,8 %</b>
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,50		+0,12		+0,07		+0,17	
<b>Dette au 31 décembre (12) <sup>(b)</sup></b>	<b>27,81</b>	<b>+0,7 %</b>	<b>27,99</b>	<b>+9,0 %</b>	<b>30,50</b>	<b>+8,0 %</b>	<b>32,93</b>	<b>+17,7 %</b>
<b>Ratios</b>								
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	20,5%	+1,7 pt	22,2%	-3,4 pt	18,8%	+1,5 pt	20,3%	-1,9 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	13,0%	+2,7 pt	15,7%	-5,8 pt	9,9%	+4,2 pt	14,1%	-1,6 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	99,3%	-2,7 pt	96,6%	+17,0 pt	113,5%	+2,7 pt	116,3%	+19,7 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	4,8 ans	-0,5 an	4,3 ans	1,7 ans	6,0 ans	-0,3 an	5,7 ans	1,4 ans

(a) Y compris collectivités territoriales uniques (CTU) de Martinique et Guyane à partir de 2016 et de Corse à partir de 2018.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences

(c) En 2021, la suppression de la part régionale de CVAE est compensée par une nouvelle fraction de TVA. Les reversements de fiscalité sont pour certaines régions supérieurs aux contributions directes, ce qui entraîne un montant total d'impôts locaux négatifs.

Source : DGCL - Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

Ministère délégué en charge des collectivités territoriales

Direction Générale des Collectivités Locales

2, Place des Saussaies – 75800 PARIS Cedex 08 – Téléphone : 01 40 07 68 29 – Télécopie : 01 49 27 34 29

Directeur de la publication : Stanislas BOURRON